

# “MON DIPLOME est devenu inutile”

► Carole est l'une des victimes collatérales de la réforme des titres et fonctions.

► Carole Charles, jeune enseignante dans la région liégeoise, fait partie des grands perdants de la réforme des titres et fonctions qui est d'application depuis 2016. Cette dernière a rendu son diplôme quasiment inutile.

“J'ai fait un régendat en économie familiale et sociale. Ces trois années d'études doivent permettre aux diplômés de donner une vingtaine de cours différents dans le technique et le professionnel liés aux futurs métiers, comme les règles d'hygiène, de savoir-vivre, de déontologie, des cours d'arts culinaires, d'économie, de nutrition, d'éducation familiale et sociale... Mais à l'heure actuelle, ceux qui ont ce diplôme se retrouvent sans emploi, ont perdu un grand nombre d'heures ou sont en titre de pénurie pour la majorité des cours”, dénonce la jeune femme.

La réforme des titres et fonctions supposée remettre de l'ordre dans les écoles n'a pas eu les effets escomptés pour les diplômés de sa promotion.

“Nous avons été diplômés et jugés capables de dispenser ces nombreux cours... Mais, depuis la nouvelle réforme, nous voyons refuser l'octroi d'heures pour de nombreux cours où notre place est laissée aux personnes qui ont de l'expérience utile et un CAP obtenu comme titre pédagogique. Bref, on nous a clairement oubliés. Par exemple, en coiffure, les autorités donnent l'emploi à d'anciens coiffeurs, tout comme en esthétique pour les esthéticiens. Nous constatons que nous ne pouvons plus donner des cours comme éducation sociale, artisanat, déontologie, diététique, technologie, hygiène et des matières comme éducation, santé...”, déplore-t-elle.

**POUR NE RIEN FACILITER**, les pertes ne sont pas les mêmes selon les réseaux d'enseignement.

“Dans certains réseaux, nous avons conservé les cours de nutrition et d'éducation à la santé car

les dirigeants ont modifié les intitulés de cours en 'hygiène et alimentation de la vie'. Grâce à cette simple modification, nous pouvons continuer à donner ce cours comme c'était le cas avant la réforme. Par contre, dans certains réseaux, la connotation du premier cours cité ci-dessus accroche automatiquement les diététiciens et la connotation du second cours accroche automatiquement les infirmiers à cette fonction. Et même si dans certains réseaux le programme du cours d'éducation à la santé se base essentiellement sur l'hygiène de vie et l'hygiène alimentaire, ces heures sont tout de même attribuées à des infirmiers !”, indique-t-elle.

Carole a interpellé à plusieurs reprises la ministre de l'Enseignement. Sans succès... “Madame Schyns m'a reçue à plusieurs reprises. Mais elle dit qu'elle ne peut plus rien changer et que chaque pouvoir organisateur à ses propres champs d'action.”

## "TOUT N'EST PAS PERDU pour ces enseignants"

▣ La ministre de l'Enseignement affirme que ces réformes étaient nécessaires.

► La réforme des titres et fonctions, qui est d'application depuis 2016, a fait couler beaucoup d'encre. Certains directeurs d'établissement y ont vu une tentative de limiter leur liberté d'engager qui ils souhaitent tandis que d'autres acteurs ont salué une mesure assurant une plus grande équité entre enseignants.

Pour la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles Marie-Martine Schyns, cette réforme était nécessaire.

*"La réforme sur les titres et fonctions était essentielle. Avant ça, plus personne ne s'y*

*retrouvait. Tout était très compliqué. Il faut aussi savoir que grâce à la réforme, la plupart des enseignants ont vu leur situation revue à la hausse. Mais en effet, certains enseignants qui pensaient être en titre*

*requis ne le sont plus",* explique Eric Etienne, porte-parole de la ministre, faisant référence à la situation de Carole Charles et des autres diplômés.

**SELON LE PORTE-PAROLE,** ces enseignants ne sont toutefois pas condamnés à ne plus pouvoir enseigner.

*"Pour lutter contre la pénurie d'enseignants, il reste des oppor-*

*tunités d'enseigner même si on n'a pas le titre requis. La commission qui s'occupe de ça fait bien attention au titre de l'enseignant mais aussi à ce qu'il y a comme contenu derrière le titre qu'il possède. Cette commission fait les choses en toute objectivité",* assure-t-il.

Des assouplissements ont également été imaginés.

*"Tout n'est pas perdu pour ces personnes. On a privilégié les titres les plus adéquats selon les cours. Quand quelqu'un qui est en titre requis pour une partie de ses horaires et est en titre suffisant pour l'autre partie de ses heures, il est possible de compléter son horaire mais en étant seulement en titre suffisant. Il y a eu des assouplissements."*

## “ RÉACTION ”

**Joseph Thonon**  
PRÉSIDENT  
DE LA CGSP-  
ENSEIGNEMENT

### **"Il ne faut pas jeter toute la réforme"**

*"Il ne faut pas jeter toute la réforme mais il pourrait encore y avoir de petites améliorations. La réforme des titres et fonctions est une très bonne chose. Avant ça, c'était du grand n'importe quoi ! Je ne suis pas d'accord avec les directeurs qui veulent pouvoir engager qui ils veulent."*